



## NOTE AUX LOCATAIRES DU BATIMENT 33 ALLÉE DE LA TOISON D'OR

Madame, Monsieur,

A la suite d'une rupture d'une canalisation recueillant les eaux pluviales, il s'avère que certains d'entre vous ont subi un sinistre dégât des eaux, Nous invitons donc les personnes concernées à se rapprocher de leur assureur afin d'établir un constat de dégât des eaux.

Conscient de la gêne occasionnée par cet événement, Nous avons pris toutes les mesures nécessaires afin de solutionner ce désordre.

Pour toutes questions concernant la déclaration de sinistre, vous avez la possibilité de contacter le chef de secteur,

Mr Dumetz au 01.45.47.03.81

L. Dumetz  
Chef de secteur

